

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**  
**Communauté de communes Le Gesnois Bilurien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 22 MAI 2025**

-----  
Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 32 - Procurations : 10  
Rappel des dates : Convocation Générale : 16/05/2025 - Affichage : 16/05/2025

Le vingt-deux mai deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Cérès de Torcé-en-Vallée sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	DOUYERE Olivier		Pouvoir donné à Anne-Marie DELOUBES - 22/05/25	
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André		Pouvoir donné à Dominique CHARPENTIER-19/05/25	
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à Arnaud MONGELLA - 19/05/25	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France		Pouvoir donné à Raymond ESNAULT - 20/05/25	
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique		Pouvoir donné à Jocelyne ASSE-ROTTIER - 22/05/25	
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie		Pouvoir donné à Stéphane FOUQUET - 22/05/25	
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	GADEMER Catherine		Pouvoir donné à Jackie SURUT - 20/05/25	
	CHRISTIANY Damien		Pouvoir donné à André PIGNÉ - 22/05/25	
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain		Pouvoir donné à Martial LATIMIER - 16/05/25	
	PENNETIER Stéphane		Pouvoir donné à Céline MATHÉ - 18/05/25	
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULTRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VAL DE LA HUNE	PINTO Christophe	X		
	BARRAIS Vincent	X		
	LAUDE Jean-Yves			X

**Monsieur Alain DUTERTRE est élu secrétaire de séance.**

**Objet : Initiative Sarthe – Renouvellement de la convention de partenariat 2025 - 2026**

**Délibération n°2025-05-049**

Depuis la loi dite NOTRe du 7 août 2015, la Région est compétente pour verser des subventions aux organismes ayant pour objet exclusif de participer à la création ou à la reprise d'entreprise. Les groupements de communes peuvent également verser ces subventions dans le cadre d'une convention passée avec la Région et dans le respect des orientations définies par le schéma régional de développement économique. Une convention conclue avec l'organisme bénéficiaire de la subvention fixe les obligations de ce dernier, et notamment, les conditions de reversements de l'aide.

Pour mettre en œuvre sa politique de soutien à la création et reprise d'entreprises, la Région a choisi de s'appuyer principalement sur les réseaux régionaux d'accompagnement et de financement intervenant sur le sujet et répartis sur le territoire dont Initiative Sarthe fait partie.

Depuis sa création en 2017, sur le fondement de sa compétence actions de développement économique, notre Collectivité, en appui à la Région, apporte son soutien à Initiative Sarthe qui met en œuvre des actions à enjeu majeur pour les entreprises.

La convention en cours arrivant à terme, la Région nous propose de renouveler nos engagements envers Initiative pour les années 2025 - 2026. La Région ayant cependant réduit son soutien financier à l'association, l'adhésion de la Communauté de communes sera portée à 0,50 € par habitant dont le montant total est évalué à quinze mille trois cent cinquante quatre (15 354) euros pour chaque année.

Une convention de partenariat, annexée, sera signée entre la Communauté de communes et Initiative Sarthe.

**Le Conseil communautaire,**

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les conventions de partenariat annexées à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, décide :**

- **D'approuver** la convention-cadre entre la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien et la Région Pays de la Loire pour les années 2025-2026,
- **D'approuver** la convention d'application 2025-2026 entre la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien et Initiative Sarthe pour un montant total annuel de quinze mille trois cent cinquante quatre (15 354) euros,
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer les conventions et à rendre compte.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 23 Mai 2025,

Le Président,  
André PIGNÉ

